

INFOS FFSA – Point sur les échanges entre le Président et la Ministre



Le Président de la FFSA s'est entretenu longuement avec la Ministre déléguée en charge des Sports hier soir pour échanger notamment sur les compétitions de sport automobile et de karting.

Cet échange constructif est le fruit de la collaboration intense entre les services de la Fédération et ceux du Ministère des Sports et de Matignon suite aux récentes directives nationales interdisant les manifestations sportives amateurs. Pour rappel, à date, seules les compétitions sportives professionnelles demeurent autorisées et ces compétitions doivent impliquer une majorité de sportifs professionnels. Le Gouvernement a décidé que les amateurs devaient attendre une évolution sanitaire favorable pour reprendre la compétition.

Comme depuis le début de la crise sanitaire, la FFSA a souhaité être transparente avec les autorités étatiques au sujet des compétitions de sport automobile et de karting afin que l'arbitrage soit le plus cohérent et responsable au regard du contexte sanitaire.

Ainsi, outre le fait que de nombreuses compétitions comptant pour un Championnat ou une Coupe de France exige, par essence, un « niveau professionnalisé », l'objet de cet échange était d'apporter des éléments concrets permettant à la Ministre de prendre en compte la particularité de nos disciplines concernant l'appréciation du caractère professionnel de certaines activités.

Le Président de la FFSA a également rappelé que, sur le plan sanitaire, la pratique du sport automobile et du karting se déroule en plein air, sans contact et que tous les pratiquants possèdent des équipements de protection individuelle qui constituent une « barrière » supplémentaire de prévention contre le virus. Au surplus, il est vraisemblable que la pratique individuelle et sans contact d'une activité sportive de plein air n'engage pas une augmentation du risque d'exposition au virus.

La Ministre déléguée chargée des Sports a écouté les arguments portés par le Président de la FFSA et indiqué que le Ministère se prononcerait dès que possible sur un séquençage progressif du retour à la pratique pour tous et notamment des compétitions autorisées. Le Président souligne l'écoute active de la Ministre à l'égard de la situation des acteurs du sport automobile et sa connaissance précise de la structuration de Filière des Sports mécaniques (importance sociale et économique, présence d'acteurs industriels et de structures professionnelles sur nos épreuves) .

Dans un contexte où beaucoup d'informations contradictoires peuvent circuler, le Président de la FFSA tient à rappeler que les services de la Fédération sont pleinement mobilisés pour accompagner l'ensemble des acteurs du sport automobile et du karting durant cette période particulièrement complexe et ce, sur l'ensemble des sujets (entraînements, essais, école de

pilote, manifestation etc.). Sur ce point, il convient de rappeler que les entraînements et la pratique hors compétition sont autorisés par le Ministère dans les conditions rappelées dans le tableau ci-joint.

Enfin, dans le cadre des annonces gouvernementales prévues demain, le Président de la FFSA a insisté auprès du Gouvernement pour que l'accès aux circuits et aux pistes extérieures soit maintenu pour les pratiquants malgré un éventuel durcissement des mesures sanitaires. Il a aussi été demandé d'obtenir un minimum de visibilité pour nos acteurs et nos organisateurs.

Téléchargez la déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 16 janvier 2021 (version au 2 mars 2021) : [cliquez ici](#)

Communiqué Pôle Presse FFSA